

Conditions d'admission

- Etre affilié à l'Association Francophone de Tennis ou à la Vlaamse Tennisvereniging.
- Ne pas être sous le coup d'une suspension fédérale.
- Etre titulaire du brevet A.D.E.P.S. d'aide-moniteur en tennis (formule 1995 à 2001) ou du brevet de moniteur "niveau II" (formule 2002).
- Produire la preuve de la réussite des cours généraux A.D.E.P.S. du "niveau III" (anciennement moniteur) ou être régent ou licencié en éducation physique.

- *Premier cas* : avoir réussi la formation d'aide-moniteur en tennis (formule 1995 à 2001) ou de moniteur "niveau II" (formule 2002) avec au minimum 70 % des points.

- *Deuxième cas* :
 - ◆ Avoir réussi la formation d'aide-moniteur (formule 95 à 2001) avec moins de 70 % des points au total.
 - ◆ Remettre à la commission pédagogique un dossier prouvant son expérience et son engagement dans la formation de jeunes éléments de valeur nationale durant un minimum de quatre ans (curriculum vitae).
 - ◆ Réussir le test technique d'admission du niveau entraîneur (coups de fond avec effets, services avec effets).
- *Troisième cas* :
 - ◆ Avoir réussi la formation d'aide-moniteur avant 1995.

 - ◆ Etre ou avoir été classé au minimum B+2/6 en Messieurs, B-2/6 en Dames.

 - ◆ Etre recyclé : participation active à une nouvelle formation moniteur "niveau II", c'est-à-dire un week-end et une semaine en internat (pas d'examen, pas de stage).
 - ◆ Remettre à la commission pédagogique un dossier prouvant son expérience et son engagement dans la formation de jeunes éléments de valeur nationale durant un minimum de quatre ans (curriculum vitae).
 - ◆ Réussir le test technique d'admission du niveau entraîneur (coups de fond avec effets, services avec effets).

Droit d'inscription: 270€